



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
3 0 MAI 2023
SECTION COURRIER

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

20230007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 07

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	20
votants	28
nombre de voix pour	28
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJET :

**Cession à la commune des parcelles AD 138 et AD 136 -
Chemin de Tartaix**

L'an deux mille vingt trois

le 23 mai

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Agnès ROLIN, - Mrs Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Laurence BENZA-RAIEVSKI, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL - Mrs Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Xavier VIGNON, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) Madame Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU) Madame Marie-France CARRE (pouvoir à Agnès ROLIN) - Madame Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Dominique BONNET) - Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Roger BOIS) - Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - Monsieur Alexis ISAAC (pouvoir à Laurence BENZA-RAIEVSKI) - Monsieur Alain MAFFET (pouvoir à Nadine HEILLIETTE).

Absente excusée : Madame Catherine FAVAND

Monsieur Gilles FARRUGIA est nommé secrétaire.

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture

le : **3 0 MAI 2023**

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr

le : **3 1 MAI 2023**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

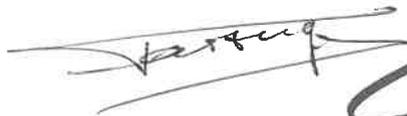
Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil au-delà duquel l'avis domanial est obligatoire,

Le rapporteur, Dominique BONNET, Maire, informe le conseil municipal qu'une négociation a été menée avec les propriétaires des parcelles AD 138 (137 m²) et AD 136 (60 m²) bordant le chemin de Tartaix, afin que ces parcelles, soient cédées gratuitement à la commune, conformément à l'alignement qui avait été donné lors de la construction de leur maison.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à la cession à la commune de ces parcelles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession à la commune de ces parcelles.

Le secrétaire de séance,
Gilles FARRUGIA



Annexe : plan



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Extrait
de
plan
Montbonnot-Saint-Martin

377

PREFECTURE DE L'ISERE
30 MAI 2023
SECTION COURRIER

139

133

137

a

138

282

207

28

30

203

202

230

29

27

CHAMPEZE

04/05/2023



1/500

